

se disculper. C'est un aspect de la situation intolérable dans laquelle le ministre a placé les anciens membres de ce cabinet à la suite de ses déclarations. Étant donné toute l'affaire, monsieur l'Orateur, et afin d'éclaircir définitivement la situation, d'étouffer les rumeurs et les conjectures qui se sont répandues dans le pays, je propose la motion suivante:

Que le ministre de la Justice soit immédiatement tenu d'établir les accusations qu'il a portées à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre et qui ont malheureusement et incorrectement nui à la réputation de membres du Conseil privé de Sa Majesté, ou bien qu'il soit prié de présenter sa démission et, pour réparer sa faute, de renoncer à son siège de député.

(*Applaudissements*)

Une voix: Ne soyez pas méfiant.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Woolliams: C'est le temps pour le premier ministre d'ouvrir la lettre.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Il ne lui a pas parlé.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés se rendent compte que le premier devoir de la présidence et peut-être le plus important, dans une situation pareille, c'est de savoir s'il y a vraiment une preuve suffisante pour motiver la question de privilège. Les députés aimeraient peut-être dire quelques mots de cette affaire pour qu'une décision puisse être rendue.

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je veux que tous les députés sachent, et je suis sincère, que je déplore énormément la tournure que les choses ont prise. (*Exclamations*) Je conçois aussi que le député de Calgary-Nord et d'autres membres du Conseil privé aient pu être offensés par les propos que l'on m'attribue.

Si les députés se rappellent ce que j'ai dit vendredi, ils verront que je n'ai fait allusion à aucun député. Ce que je demandais,...

M. Winkler: Ce n'est pas exact.

L'hon. M. Cardin: ... c'était que le chef de l'opposition fasse connaître au comité le rôle qu'il avait joué dans cette affaire, un point c'est tout. Je n'ai rien dit de plus, et c'est le très honorable représentant lui-même, le chef de l'opposition, à une réunion politique, qui a donné plus de renseignements sur l'affaire Munsinger que n'importe qui.

[L'hon. M. Harkness.]

L'hon. M. Churchill: Vous l'attaquez encore en son absence.

L'hon. M. Cardin: Les journaux se sont beaucoup plus étendus là-dessus que le chef de l'opposition ou moi-même peut-être.

Une voix: Qui a fait courir ces rumeurs?

L'hon. M. Cardin: Je n'ai jamais touché un mot des particularités de cette affaire aux journaux ou à quelqu'un d'autre. Je n'ai que confirmé aujourd'hui une confirmation que j'avais déjà faite à la Chambre.

Les députés à la Chambre ont une certaine part de responsabilité là-dedans, je pense. (*Applaudissements*) Tout à l'heure, j'ai donné à entendre que la seule question dont le comité est saisi est la conduite ou la décision adoptée par le chef de l'opposition en ce cas, quand il était premier ministre. C'est là le point.

M. Winkler: Qui a fait courir le bruit à la tribune des courriéristes?

L'hon. M. Cardin: Par l'institution d'une enquête judiciaire sur la conduite du chef de l'opposition, la difficulté pourrait être résolue. De ce côté-ci et en face se trouvent des membres du Conseil privé qui aimeraient assurément que cette conduite soit examinée.

• (3.20 p.m.)

J'ai laissé entendre que ce serait peut-être le moyen le meilleur, le plus honnête, le plus ordonné et le plus prudent d'espérer résoudre ce problème sans qu'aucun député n'en subisse d'éclaboussure.

L'hon. M. Starr: C'est précisément ce que vous avez déjà fait.

L'hon. M. Cardin: La seule chose qui intéresse le public, c'est d'être fixé sur la conduite du chef de l'opposition dans l'affaire Munsinger, alors qu'il était premier ministre.

L'hon. M. Lambert: Que dire de ce matin?

L'hon. M. Harkness: Le ministre de la Justice a maintenant fait d'autres allégations et suggéré une nouvelle ligne de conduite. Mais ces actes ne l'excusent en aucune façon de l'atteinte qu'il a portée à ma réputation et à celle d'anciens ministres du gouvernement conservateur. Telle est la question dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle. Indépendamment de toute forme d'enquête qu'on puisse instituer, je suis d'avis que le ministre s'est placé dans une situation telle qu'il doit soit prouver les déclarations qu'il a faites, soit démissionner, comme je le demande dans ma motion.